



Mennechy, le 16 mars 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il sera procédé à l'élection du Maire et des adjoints (art.L.2121-10 et L2122-8 du CGCT)

Le Conseil Municipal se réunira le :

**Le dimanche 22 mars à 10h00**  
**Salle du Conseil Municipal**

## ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
4. Election des Adjoints au Maire
5. Montant des indemnités de fonction hors majoration du Maire et des Adjoints au Maire
6. Montant des indemnités de fonction des élus locaux avec majoration
7. Règlement intérieur du Conseil Municipal
8. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
9. Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions communales et auprès de divers organismes extérieurs
10. Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
11. Désignation des membres du conseil municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles
12. Désignation des membres du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offre
13. Désignation des membres du conseil municipal au sein de la commission de Délégation de Service Public
14. Désignation des membres du conseil municipal auprès des Syndicats Intercommunaux
15. Désignation des membres du conseil municipal au sein du Comité Technique / Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
16. Lecture par Mr le Maire de la Charte de l'Elu Local.



**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
Maire de Mennechy  
Vice-Président de la région Ile-de-France